

Un interlocuteur unique

Une équipe d'animation, SOLIHA Ardèche se tient à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet. **Une visite gratuite et une étude de faisabilité sans engagement de votre part** vous permettront de mieux définir votre projet et vous aider à la décision.

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

ARDÈCHE

J' appelle

04 75 29 51 35
07 88 19 12 25

Je clique

contact.ardeche@soliha.fr

J'écris

SOLIHA Ardèche
462 Avenue Marc
Seguin
07000 PRIVAS

Avant de commencer les travaux contacter l'équipe d'animation et se munir de son dernier avis d'imposition pour les propriétaires occupants.

J'y vais

Permanences dans les locaux de l'association AMESUD 1 rue de la gare à Joyeuse, tous les mercredi de 9h30 à 12h30 sur rendez-vous

Le calendrier des permanences est disponible dans les mairies et consultable sur le site : www.pays-beaumedrobie.com

O P A H



AMÉLIORATION
DE L'HABITAT
PAYS BEAUME-DROBIE

Qu'est-ce qu'une OPAH ?

L'opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est un dispositif partenarial entre l'Etat, via l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie

destiné à mobiliser des subventions pour les propriétaires (occupants ou bailleurs) afin qu'ils réalisent des travaux d'amélioration des logements.

Les communes concernées sont Beaumont, Chandolas, Dompnac, Faugères, Joyeuse, Lablachère, Laboule, Loubaresse, Payzac, Planzolles, Ribes, Rocles, Rosières, Sablières, St André Lachamp, St Genest de Beauzon, St Mélaney, Valgorge et Vernon.

Durée de l'opération

L'opération est lancée pour une durée de **5 ans de mai 2017 à avril 2022**. La Communauté de Communes, l'Etat et l'Anah investiront **plus de 3 millions d'euros pour améliorer 276 logements sur votre territoire**.

Des objectifs ciblés

L'objectif est multiple :

- ◆ Améliorer la performance énergétique des bâtiments
- ◆ Lutter contre l'habitat indigne ou très dégradé
- ◆ Favoriser le maintien à domicile par la réalisation de travaux d'adaptation du logement au handicap ou à la perte d'autonomie.
- ◆ Développer une offre locative privée à loyer maîtrisé (exclusivement sur les centres bourg de Lablachère, Joyeuse et Rosières).

Qui peut en bénéficier ?

Les propriétaires occupants (sous conditions de ressources)

Types de travaux

- ✓ Amélioration des performances énergétiques
- ✓ Adaptation du logement aux personnes à mobilité réduite
- ✓ Intervention sur logements dégradés ou indignes

Aides

- ✓ Subvention de l'ANAH : 35 à 50% d'un montant de travaux plafonné
- ✓ Prime de la Communauté de Communes
- ✓ Prime « Habiter mieux »
- ✓ Bonus région
- ✓ Subvention des caisses de retraites

Les propriétaires bailleurs

(sur les centres bourgs de Rosières, Joyeuse et Lablachère)

Types de travaux

- ✓ Amélioration des performances énergétiques
- ✓ Adaptation du logement aux personnes à mobilité réduite
- ✓ Intervention sur logements dégradés ou indignes
- ✓ Travaux de sécurité, salubrité
- ✓ Sortie de vacance
- ✓ Changement de destination

Aides

- ✓ Subvention de l'ANAH : 15 à 35% d'un montant de travaux plafonné
- ✓ Prime de la Communauté de Communes
- ✓ Prime « Habiter mieux »

1 er contact
auprès de
SOLIHA
Ardèche

Visite du
logement

Programme des
travaux et plan
de finance-
ment

Dépôt du
dossier de
financement

Accord de
l'Anah pour
débuter les tra-
vaux

Réalisation
des travaux

Versement
des aides

